

## Circonscription de La Rochelle Sud

### **R.A.S.E.D.**

Secteur La Jarrie  
École Jacques Tati / Jules Verne  
Rue des Écoles  
17220 La Jarrie  
tél. : 05 46 35 91 59

(N'hésitez pas à laisser un message sur  
le répondeur)

### **Secteur d'intervention du R.A.S.E.D.**

ANGLIERS  
CLAVETTE  
CROIX CHAPEAU  
LA JARNE  
LA JARRIE  
MONTROY  
SAINT CHRISTOPHE  
SAINT MÉDARD D'AUNIS  
SALLES SUR MER  
VÉRINES

### **Membres du R.A.S.E.D.**

*Psychologue scolaire :*

Mme Christine Ceolin

*Maîtresses E :*

Mme Fabienne Fustec

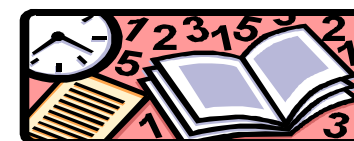
Mme Bénédicte Herreman

*Maître G :*

Poste pourvu au niveau de la  
circonscription de La Rochelle sud.

### **R.A.S.E.D.**

Réseau d'Aides Spécialisées aux  
Élèves en Difficulté



Le R.A.S.E.D. a pour mission

- de prévenir la difficulté scolaire
- de favoriser la réussite de chaque élève
- de mettre en place des aides individualisées.

Il travaille en collaboration avec l'enfant, les équipes enseignantes, les parents et éventuellement des intervenants extérieurs.

La psychologue scolaire :  
Christine Ceolin

L'aide à dominante rééducative :  
Maître G de La Rochelle sud

L'aide à dominante pédagogique :  
Fabienne FUSTEC  
Bénédicte HERREMAN

Elle intervient dans les écoles du secteur pour :

- contribuer à l'analyse du problème,
- participer à l'élaboration des propositions d'aide,
- pratiquer les examens cliniques et psychométriques, en faire le bilan,
- participer aux actions d'intégration des enfants handicapés.

Elle est en relation avec les partenaires de l'école : équipes de soins du CAMPEA, CMPP, orthophonistes, travailleurs sociaux...

**L'accord des parents est toujours requis.**

L'aide est assurée par le maître G (ou rééducateur). Elle s'adresse à des élèves dont les difficultés scolaires sont liées au comportement et qui ne peuvent pas faire face aux exigences de l'école.

Cette aide vise à :

- instaurer ou restaurer l'estime de soi,
- créer ou recréer le désir d'apprendre,
- apprendre à maîtriser ses comportements (instabilité, inhibition ou agressivité) et à les adapter,
- favoriser un engagement actif de l'élève face aux apprentissages.

L'aide rééducative s'appuie sur un projet dans un cadre bien défini. Ce projet est un contrat passé entre l'élève, les parents, l'enseignant et le maître spécialisé.

Les supports peuvent être de différentes natures : contes, jeux symboliques ou jeux à règles, activités d'expression.

L'aide est assurée par la maîtresse E (ou maîtresse d'adaptation). Elle s'adresse à des élèves qui ont envie d'apprendre mais qui sont en difficulté malgré la pédagogie différenciée mise en œuvre par le maître de la classe.

Il s'agit d'aider l'élève :

- à maîtriser les méthodes et techniques de travail,
- à dépasser ses difficultés et faire l'expérience de la réussite,
- à utiliser au mieux ses compétences et à les développer.

La mise en place de l'aide se fait en collaboration avec l'enfant, l'enseignant de la classe et les parents autour d'un projet personnalisé.

L'élève est accueilli :

- hors de sa classe ou dans sa classe
- une ou deux fois par semaine
- en petit groupe
- pendant une période déterminée.